



**BUDGET ANNEXE**

**« PREVENTION ET GESTION DES  
DECHETS »**

**RAPPORT DE PRESENTATION DU  
COMPTE ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2023**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « prévention et gestion des déchets »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »</b>	<b>4</b>
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
2.4 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »</b>	<b>8</b>
3.1 Le volume des autorisations de programme	8
3.2 L'avancement des autorisations de programme	8
<b>4. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »</b>	<b>9</b>
4.1 Les recettes de fonctionnement du compte administratif	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	10
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »</b>	<b>12</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	12
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	14
<b>6. Etat spécial relatif à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>15</b>

## 1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Depuis l'exercice 2022, le budget annexe « prévention et gestion des déchets » est unique permettant ainsi de retracer l'ensemble de l'exécution des dépenses et des recettes de cette compétence.

En 2023, la Métropole a poursuivi son action de gestion des déchets telle que définie par le schéma métropolitain de gestion des déchets du 19 octobre 2017 et par le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés dont les finalités sont de :

- 1- Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et ainsi apporter une réponse à la saturation des exutoires de traitement et à l'augmentation programmée des coûts de traitement ;
- 2- Harmoniser les pratiques de prévention des déchets sur la Métropole afin d'offrir aux habitants des solutions homogènes et permettre d'engager un changement de comportements ;
- 3- Participer à l'ouverture de la gestion des déchets vers une économie circulaire.

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

### 2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section de fonctionnement :
  - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **92%** et correspond à un total de **432 850,61 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **104%**, correspondant à un total de titre émis égal à **488 614,13 K€** ;
  - Les dépenses réelles représentent **408 843,28 K€** et les recettes **478 021,21 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
  - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **72%** et correspond à un total de mandats émis de **52 927,75 K€** ;
  - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **51%** et correspond à un total de titres émis de **37 185,99 K€** ;
  - Les dépenses réelles représentent **50 958,47 K€** et les recettes réelles **2 996,38 K€**.

### 2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

L'instruction budgétaire M57 prévoit que l'organe délibérant constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2023 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement.

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
FONCTIONNEMENT	10 253 590,32	0,00	45 509 928,19	55 763 518,51
INVESTISSEMENT	8 552 331,34	-	24 294 090,34	15 741 759,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 805 921,66</b>	-	<b>21 215 837,85</b>	<b>40 021 759,51</b>

L'année 2023 se clôture par un résultat libre d'affectation de 40 021,76 K€ issu pour partie du résultat excédentaire cumulé de l'exercice 2022 (18 805 k€) et pour l'autre partie d'une réalisation plus importante des recettes que des dépenses 2023 (21 216 K€) essentiellement en fonctionnement.

L'excédent constitué 2023 met en avant la combinaison d'une gestion rigoureuse des dépenses de la collecte et du traitement des déchets et l'augmentation des recettes fiscales constituée par l'harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La reconstitution de cet excédent sera consacrée, conformément aux trajectoires du pacte fiscal et financier, à la modernisation des équipements en réponse aux enjeux de transition environnementale.

## 2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>
<b>Capacité dynamique de désendettement (en année)</b>	= encours de dette "n" / Epargne brute => <b>capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette</b> (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	412 891,71	459 019,33	477 616,39	64 724,68	16%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	395 530,38	422 874,93	400 974,63	5 444,25	1%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>17 361,32</b>	<b>36 144,39</b>	<b>76 641,75</b>	<b>59 280,43</b>	<b>341%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>4%</b>	<b>8%</b>	<b>16%</b>		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	241,08	0,00	775,50	534,41	222%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 286,22	6 311,23	5 607,94	4 321,72	336%
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>-1 045,14</b>	<b>-6 311,23</b>	<b>-4 832,44</b>	<b>-3 787,30</b>	<b>362%</b>
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>16 316,19</b>	<b>29 833,17</b>	<b>71 809,31</b>	<b>55 493,12</b>	<b>340%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 090,28	2 255,17	2 255,17	164,89	8%
<i>Recettes réelles</i>	413 132,79	459 019,33	478 391,88	65 259,10	16%
<i>Dépenses réelles</i>	398 906,88	431 441,33	408 837,74	9 930,86	2%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>14 225,91</b>	<b>27 578,00</b>	<b>69 554,15</b>	<b>55 328,24</b>	<b>389%</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>3%</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	9 694,43	29 561,10	29 561,10	19 866,67	205%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	36 587,38	18 805,92	18 805,92	-17 781,46	-49%
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>4 531,48</b>	<b>-1 983,10</b>	<b>39 993,05</b>	<b>35 461,57</b>	<b>783%</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>8%</b>		

La situation financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets » s'est améliorée en 2023. Les soldes intermédiaires de gestion se sont en effet reconstitués passant ainsi de 4% à 16% pour le taux d'épargne de gestion courante et de 4% à 15% pour le taux d'épargne de gestion – ce calcul ne prenant pas en compte les annulations de rattachement qui est catégorisée comme une recette exceptionnelle.

Concernant l'épargne nette, celle-ci est en forte progression par rapport à 2022. En effet, le taux de l'épargne nette s'est établi à 8% contre 1% en 2022 et cela malgré le remboursement anticipé d'un emprunt (19 867 K€). Grâce à un volume d'épargne conséquent, la stratégie de la Métropole a été en 2023 de se désendetter pour maîtriser la charge des intérêts de la dette pesant sur la section de fonctionnement et garantir une capacité financière suffisante pour les investissements des années futures.

## 2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	97 113,14	29 561,10	2 255,17		69 156,09

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » a diminué sensiblement (- 28 %), sous l'effet notamment du remboursement anticipé de différents emprunts à hauteur de 19,9 M€.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2023 à 69 156,09 K€.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2021 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

#### 3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe « prévention et gestion des déchets », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2022 en %
<b>Total des opérations inscrites au budget primitif</b>	<b>428 644,56</b>	26 596,56	21 397,37	<b>11,20%</b>

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 428 644,56 K€. Le taux d'avancement des autorisations de programme s'établit à 11,20% en 2023.

#### 3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code opération	Libellé des 10 plus importantes opérations du budget primitif	mandaté 2023
2021103800	Réhab centres apports volontr territ MPr	579 606,66
2022102800	CREATION RESSOURCERIE TERRITOIRE DE	101 091,22
2015222000	CT2 - Extension Rénovation déchetteries	399 887,49
201824300	CT2 - Matériel de coll. acquisit°	754 102,88
2018242000	CT2 - Aménagement divers pré-collecte	617 865,25
2019302200	OPTIMISATION RESEAU DECHETTERIE	978 609,72
2022400300	GESTION DECHETS PAE	550 372,34
2021103500	Acquisitions d'équipements COLLECTE OMR	6 643 689,08
2021103000	Création technocentre	858 436,78
2021103400	Acqtion équ collecte selective	968 022,99
	<b>Total</b>	<b>12 451 684,41</b>

Les réalisations des opérations les plus importantes se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 6 644 K€ de crédits relatifs aux acquisitions des équipements de collecte des ordures ménagères ;
- ✓ 979 K€ de crédits relatifs aux travaux d'optimisation de déchetteries ;
- ✓ 968 K€ de crédits relatifs aux acquisitions des équipements de collecte sélective ;
- ✓ 858 K€ de crédits relatifs aux travaux de création de technocentre.

#### 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

##### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>413 132,79</b>	<b>459 019,33</b>	<b>478 021,21</b>	<b>104%</b>	<b>16%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>412 891,71</b>	<b>459 019,33</b>	<b>477 245,71</b>	<b>104%</b>	<b>16%</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 598,55	21 497,92	18 764,41	87%	-34%
731- Fiscalité locale	355 947,62	413 644,42	417 653,05	101%	17%
74 - Dotations et participations	14 526,50	14 585,85	16 260,45	111%	12%
75 - Autres produits de gestion courante	12 074,96	8 126,90	22 612,84	278%	87%
013-Atténuation des charges	1 744,08	1 164,25	1 954,97	168%	12%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>241,08</b>	<b>0,00</b>	<b>775,50</b>	<b>100%</b>	<b>222%</b>
76-Produits financiers	-	-	-		
77 - Produits exceptionnels	241,08	0,00	75,50	100%	-69%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		0,00	700,00	100%	n/a
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>390,64</b>	<b>345,93</b>	<b>339,33</b>	<b>98%</b>	<b>-13%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	390,64	345,93	339,33	98%	-13%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>413 523,43</b>	<b>459 365,26</b>	<b>478 360,54</b>	<b>104%</b>	<b>16%</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé	18 402,69	10 253,59	10 253,59	100%	
<b>Total des Recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>431 926,12</b>	<b>469 618,85</b>	<b>488 614,13</b>	<b>104%</b>	<b>13%</b>

Le montant total des recettes réelles s'est élevé à 478 021 € en 2023, en hausse de 13% par rapport à l'exercice 2022.

Les recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères progressent en 2023. Cette hausse est composée pour un montant de 20 000 K€ par la revalorisation votée par les parlementaires des bases d'impositions et pour un montant de 36 500 K€ par l'harmonisation des taux d'imposition. La dynamique physique de création du foncier a permis de générer 6 000 K€ de produits supplémentaires.

La redevance spéciale s'est établie à 12 649 K€ en 2023 contre 10 099 K€ en 2022 suite à la généralisation de la redevance sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les recettes issues des dotations et subventions varient à la hausse, +11,5%, se sont établies à 16 260 K€ en 2023, sous l'effet de l'inscription d'une recette exceptionnelle d'un montant de 3 699 K€ relative à la prorogation d'un dispositif pour l'action et la performance. En excluant cette recette, les

recettes issues des éco organismes sont en légère diminution, soit 8 000 K€ en 2023 contre 8 300 K€ en 2022. A noter que la participation du budget principal s'est établie à 4 406 k€ correspondant au montant de la refacturation des frais de structures (refacturation constatée en dépense de fonctionnement).

**Les autres produits de gestion courante** se sont établis à 22 612 K€, en nette variation résultant des annulations de rattachements de dépenses.

Enfin, l'amortissement des subventions liées au patrimoine métropolitain immobilisé du budget annexe « prévention et gestion des déchets » atteint 339 333 K€ en baisse de -13% par rapport à 2022.

#### 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>398 913,45</b>	<b>431 926,08</b>	<b>408 843,28</b>	<b>95%</b>	<b>2%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>395 530,38</b>	<b>422 874,93</b>	<b>400 974,63</b>	<b>95%</b>	<b>1%</b>
011 - Charges à caractère général	265 363,32	293 721,21	280 399,55	95%	6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 796,98	126 653,52	119 439,09	94%	-5%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	866,15	2 500,20	1 135,99	45%	31%
014 - Atténuations de produits	3 503,94				
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 383,07</b>	<b>9 051,14</b>	<b>7 868,64</b>	<b>87%</b>	<b>133%</b>
66 - Charges financières	2 061,57	2 806,14	2 326,94	83%	13%
67 - Charges exceptionnelles	1 221,50	6 145,00	5 541,71	90%	354%
68 - provisions	100,00	100,00		0%	-100%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>22 759,08</b>	<b>37 692,77</b>	<b>24 007,33</b>	<b>64%</b>	<b>5%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	13 684,12		0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 759,08	24 008,65	24 007,33	100%	5%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	0,00			n/a	n/a
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>421 672,53</b>	<b>469 618,85</b>	<b>432 850,61</b>	<b>92%</b>	<b>3%</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>421 672,53</b>	<b>469 618,85</b>	<b>432 850,61</b>	<b>92%</b>	<b>3%</b>

En neutralisant les écritures d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 408 843 K€ contre 398 913 K€ en 2022, soit une hausse de 3% par rapport à 2022.

La hausse de 13 146 K€ des dépenses réelles de fonctionnement repose principalement sur l'augmentation des charges à caractères générales (+15 036 K€) et dans une moins grande mesure des charges exceptionnelles (-4 321 K€).

S'agissant des charges à caractère général, la hausse des dépenses est portée tant par l'impact de l'inflation sur des prestations des révisions de prix des contrats de services que par des dispositifs supplémentaires représentant à eux seuls 85% des charges à caractère général, soit +13 322 K€ de crédits supplémentaires.

Plus précisément, les charges à caractères général sont ventilées de la manière suivante :

- 42,4 % pour un montant de l'ordre de 123 600 k€ sont consacrés au traitement des déchets, sur lequel la fermeture de la Vautubière imposée par l'Etat a eu un impact sur l'organisation du traitement ultime des déchets et a engendré une dépense supplémentaire à supporter ;
- 22,2% pour un montant de 64 700 k€ sont consacrés aux apports en déchetteries et à la logistique de transfert des déchets ;
- 20,4% pour un montant de 59 400 k€ sont consacrés aux prestations de collecte des déchets, de la sélective en bac individuels ou en point d'apport volontaire. Les arrêts de collecte sur les zones d'activités économiques et commerciales ont permis d'amorcer une diminution des tonnages à collecter.

Les charges de personnel diminuent quant à elles de -5%, pour s'établir à 119 439 K€. Pour autant, il est précisé que le nombre d'emploi affecté au budget annexes « prévention et gestion des déchets » est stable.

Les autres charges de gestion courantes augmentent de 31% pour s'élever à 1 136 K€, s'expliquant par la régularisation des rattachements.

**Les opérations d'ordre** entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise de subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations. En vertu des principes de prudence et de sincérité, l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine métropolitain immobilisé a atteint 24 007 K€ en 2023, +5% par rapport à 2022. Il s'agit des dotations aux amortissements des investissements. Cette augmentation résulte de l'immobilisation de nouveaux équipements.

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>36 291,00</b>	<b>68 280,54</b>	<b>50 958,47</b>	<b>75%</b>	<b>40%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>				<b>57%</b>	<b>-20%</b>
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-	n/a	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	n/a	n/a
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	n/a	n/a
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	n/a	n/a
Opérations d'équipement	26 596,56	37 333,49	21 397,37	57%	-20%
<b>Dépenses financières</b>	<b>9 694,43</b>	<b>30 947,05</b>	<b>29 561,10</b>	<b>96%</b>	<b>205%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 694,43	30 947,05	29 561,10	96%	205%
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>390,64</b>	<b>4 931,93</b>	<b>1 969,28</b>	<b>40%</b>	<b>404%</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	390,64	345,93	339,33	98%	-13%
041 - Opérations patrimoniales		4 586,00	1 629,95	36%	n/a
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>36 681,64</b>	<b>73 212,47</b>	<b>52 927,75</b>	<b>72%</b>	<b>44%</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté				n/a	n/a
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>36 681,64</b>	<b>73 212,47</b>	<b>52 927,75</b>	<b>72%</b>	<b>44%</b>

Les dépenses d'investissement cumulées enregistrent une hausse de 44%, soit un montant de 52 927,75 K€ contre 36 681,64 K€ en 2022.

Le niveau de dépenses d'équipement se situe à hauteur de 21 397,37 K€. La programmation pluriannuelle d'investissement a permis la mise en œuvre d'action définies ci-après :

- ✓ Acquisition équipement (OMR) : 6 309 K€ ;
- ✓ l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois : l'année 2023 a été consacrée à la poursuite des travaux de mise en place de la couverture finale sur une partie de la surface de casier B3 pour un montant 228 K€, l'autre partie étant en exploitation ;
- ✓ l'installation de stockage de déchets non dangereux du Vallon du Fou : l'année 2023 a été consacrée à la sécurisation de l'accès au site et à la mise en place de candélabres photovoltaïques sur la voie et au niveau de la zone de déchargement des véhicules. Des travaux de reprise du réseau pluvial ont été réalisés afin d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement interne et externe ;

- ✓ Post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Crau : les travaux de réhabilitation du réseau incendie ont démarré fin 2023 et ce pour une durée de travaux d'environ un an, pour un montant de 344 K€ ;
- ✓ Post-exploitation de Mallemort : les études d'installation de panneaux photovoltaïques se poursuivent pour un démarrage des travaux fin de l'année 2024 ;
- ✓ La mise en conformité des installations en centre d'apport volontaire et en centre de transfert : mise en sécurité incendie, mise en sécurité des biens et des personnes, amélioration des voies d'accès pour un montant de 721 K€ ;
- ✓ Sur les centres opérationnels : l'acquisition du terrain a été réalisée en 2023 et en parallèle, les études de programmation détaillée se finalisent pour permettre le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dès 2024.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>15 874,35</b>	<b>22 381,37</b>	<b>2 996,38</b>	<b>13%</b>	<b>-81%</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>1 015,32</b>	<b>19 549,99</b>	<b>165,00</b>	<b>1%</b>	<b>-84%</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	82,21	1 178,00	-	0%	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-	18 371,99	165,00	1%	100%
23- Immobilisations en cours	933,11				
<b>Recettes financières</b>	<b>14 859,03</b>	<b>2 831,38</b>	<b>2 831,38</b>	<b>100%</b>	<b>-81%</b>
10- Dotations, fonds divers,réserves	14 859,03	2 831,38	2 831,38	100%	-81%
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>22 759,08</b>	<b>42 278,78</b>	<b>25 637,28</b>	<b>61%</b>	<b>13%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 684,12		0%	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 759,08	24 008,66	24 007,33	100%	5%
041 - Opérations patrimoniales		4 586,00	1 629,95	36%	n/a
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>38 633,43</b>	<b>64 660,15</b>	<b>28 633,66</b>	<b>44%</b>	<b>-26%</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	6 600,55	8 552,33	8 552,33	100%	30%
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>45 233,98</b>	<b>73 212,48</b>	<b>37 185,99</b>	<b>51%</b>	<b>-18%</b>

Les recettes réelles d'investissement hors dette, résultat reporté et excédents de fonctionnement capitalisés se sont établies à 2 996,38 K€ en 2023.

Elles se sont composées pour l'essentiel du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui permet à la Métropole de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement en année n-2 (2 831,38 K€).

Pour la deuxième année consécutive, aucun nouvel emprunt a été mobilisé au sein du budget annexe « prévention et gestion des déchets ».

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en augmentation de 5% pour s'établir à 24 007 K€.

## 6. ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

<b>DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE</b>		
<b>ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>		
Consolidation des budgets annexes		
<i>(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)</i>		
<b>1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Art.	Libellé	TOTAL
013	Atténuation de charges	1954 969,63
70	Prod. des services, du domaine et vente div.	18 764 405,50
7013	Vente de produits résiduels	0,00
7028	Autres produits	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	42 955,42
70612	Redevance spéciale	11026 151,94
70613	Redevance déchets industriels	1615 201,59
70688	Autres prestations de services	2 664 176,18
7078	Autres marchandises	3 229 013,05
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	120 381,48
7088	Produits activités annexes (abonnements)	66 525,84
70871	Autres (Rembt de frais par la collectivité de rattachement)	0,00
73	Impôts et taxes	417 653 048,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (d)	417 653 048,00
74	Dotation et participations	16 260 450,26
744	FCTVA	44 188,69
7472	Participation Région	161 097,49
74751	Participation GFP de rattachement	4 406 062,18
74778	Autres	
7478228	Autres personnes privées	44 228,35
74788	Autres organismes	11 604 873,55
748881		0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 612 838,03
752	Revenus des immeubles	174 622,22
755	Dédits et pénalités perçues	556 358,33
757	Subventions	0,00
75813	Redevances fermiers et concessionnaires	4 196 408,25
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00
75888	Autres produits divers, gestion courante	17 685 449,23
77	Produits exceptionnels	75 495,43
78		<b>700 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>478 021 206,85</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	339 333,49
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>339 333,49</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	10 253 590,32
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>488 614 130,66</b>

**DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE**  
**ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS**  
**MENAGERS ET ASSIMILES**

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

**2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Art.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	<b>280 399 550,01</b>
60	Achats et variation des stocks	10 950 286,57
61(hors 61)	Services extérieurs (hors 61)	12 040 127,38
611	Contrats de prestations de services	239 972 004,27
62	Autres services extérieurs	7 611 437,91
63	Impôts, taxes et versements assimilés	9 825 693,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	<b>119 439 092,94</b>
62	Autres services extérieurs	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1976 047,54
64	Charges de personnel	117 463 045,40
65	Autres charges de gestion courante	<b>1 135 991,20</b>
6511	Allocations	101775,44
654	Perte sur créances irrécouvrables	268 900,89
657341	Communes membres du GFP	
657381	Autres établissements publics	3 664,00
657382	Subventions autres établissements publics locaux	3 750,00
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	397 682,80
658	Charges diverses de gestion courante	
65888	Autres	325 502,01
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	34 716,06
66	Charges financières	2 326 936,19
67	Charges exceptionnelles	5 541 707,27
68	Dotations aux provisions	0,00
014	Atténuation de produits	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>408 843 277,61</b>
023	Virement à la section d'investissement	13 684 124,82
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	24 007 334,54
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>24 007 334,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>432 850 612,15</b>

**DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE**  
**ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS**  
**MENAGERS ET ASSIMILES**

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

**3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Art.	Libellé	TOTAL
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>21 397 373,55</b>
10	Dotations, fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunt et dettes assimilées	29 561 100,16
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>50 958 473,71</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	339 333,49
041	Opérations patrimoniales	1 629 946,09
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 969 279,58</b>
001	Reprise de résultat n-1	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>52 927 753,29</b>

**4. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Art.	Libellé	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	165 000,00
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>165 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	2 831 382,32
1022	FCTVA	2 831 382,32
1068	excédents de fonctionnement	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 996 382,32</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	13 684 124,82
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	24 007 334,54
041	Opérations patrimoniales	1 629 946,09
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>25 637 280,63</b>
001	Reprise de résultat n-1	8 552 331,34
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 185 994,29</b>